

***Les relations franco-espagnoles
à Saint-Domingue :
de la rébellion des colons
français
à la paix de Bâle (1789-1795)***

La présence de colons français à Saint-Domingue date du milieu du XVII^e siècle mais il fallut attendre 1697 pour que la France obtienne de l'Espagne, lors de la signature du traité de Ryswick, la partie occidentale de l'île.

Au cours du XVIII^e siècle, chaque colonie connut une évolution économique différente. Alors que la partie espagnole suivait la décadence générale de l'Espagne, la partie française connaissait une croissance soutenue. Cette prospérité économique allait permettre aux Français d'exercer sur l'île une influence prépondérante et, surtout, de réaliser un commerce de contrebande particulièrement actif avec leurs voisins espagnols. Ainsi, sous l'Ancien Régime, les relations entre colons français et espagnols à Saint-Domingue se limitèrent à des contacts commerciaux plus ou moins tolérés par les autorités locales.

Cependant, les événements de 1789 et la révolte des colons blancs de la partie occidentale contre le pouvoir métropolitain changèrent radicalement les rapports entre les deux colonies. Les autorités espagnoles de l'île prirent donc une série de mesures destinées à défendre leur territoire et à protéger

leurs sujets de la révolution qui menaçait constamment de s'étendre au-delà des frontières de la colonie française.

Dans ce climat d'hostilité permanente, les autorités locales durent faire face à deux événements qui menaçaient d'envenimer davantage les relations franco-espagnoles à Saint-Domingue : l'extradition de Vincent Ogé et la révolte des esclaves noirs de la province du Nord. Par la suite, la guerre de la France contre la première coalition mettra l'île toute entière à feu et à sang jusqu'à la signature de la paix de Bâle. L'exposé de ces trois événements constituera la base de notre étude.

a) L'extradition de Vincent Ogé

Issu d'une riche famille mulâtre du Dondon, Vincent Ogé, quarteron libre, était arrivé en France au commencement de 1789. À Paris, il fréquenta les réunions des Amis des Noirs et rencontra le leader mulâtre Julien Raymond. Dès l'ouverture des Etats généraux, Ogé s'engagea dans la lutte livrée par les gens de couleur libres pour obtenir l'égalité civique. Dans ce but, il accompagna Julien Raymond au Club Massiac pour y exposer les revendications mulâtres. E conduits par les propriétaires blancs, Ogé et Raymond s'adressèrent aux Amis des Noirs où ils reçurent un accueil compréhensif. Redoublant leurs efforts, les deux amis fondèrent un nouveau groupe de pression : la Société des colons américains.

Le 22 octobre 1789, Ogé fit partie de la « députation de citoyens gens de couleur, propriétaires des colonies françaises » qui demanda à l'Assemblée nationale la jouissance, pour les libres de couleur, de tous les avantages des « citoyens ». La délégation n'obtint qu'une promesse solennelle d'égalité et fut invitée à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale ses pièces¹ et sa requête. Déçus par les lenteurs des députés, les mulâtres se tournèrent alors vers la Commune de Paris où Brissot leur fit un accueil chaleureux. En février 1790, les libres de couleur demandèrent au chef de la Gironde une intervention de la Commune auprès de l'Assemblée. Enfin, le 8 mars 1790, par l'intermédiaire de Barnave, un décret, explicité par les instructions du 28 mars, octroyait l'autonomie interne aux colonies et en réservait l'exercice aux citoyens. Les mulâtres libres interprétèrent en leur faveur l'article IV des instructions qui accordaient la qualité de citoyen à « toutes les personnes âgées de vingt-cinq ans accomplis, propriétaires d'immeubles ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliées dans la paroisse depuis deux ans et payant

1 Les mulâtres offrirent une contribution de six millions de livres destinée au remboursement de la dette nationale.

une contribution »². Mais à Saint-Domingue, l'oligarchie des grands propriétaires blancs, fiers de leur race, interprétèrent ces textes différemment et trouvèrent ainsi le moyen d'écarter les gens de couleur. Les révolutionnaires de Saint-Marc contestèrent donc la qualité de personne aux mulâtres : car si « personne » avait signifié homme, le décret aurait visé aussi les esclaves. De leur côté, les libres de couleur, avides d'égalité, argumentaient que l'article 59 de l'édit de 1685 leur permettait de jouir des mêmes droits que les Européens.

La politique raciste des colons blancs décida Ogé à rentrer à Saint-Domingue pour imposer aux autorités coloniales, par les armes si nécessaire, les revendications des hommes de sa caste. Grâce à la complicité des Amis des Noirs et à l'aide d'un prête-nom, Ogé parvint à tromper la vigilance de la police³ et arriva à Londres où il rencontra l'abolitionniste Thomas Clarkson qui lui remit de l'argent et des lettres de crédit pour se procurer des armes et des munitions aux États-Unis. Il atteignit le Cap Français le 21 octobre 1790 et, grâce aux intelligences qu'il s'était ménagées, il parvint au quartier du Dondon puis de la Grande-Rivière.

La nouvelle de son arrivée se répandit aussitôt dans toute la colonie et des ordres furent donnés pour qu'on l'arrêtât. Mais Ogé avait réuni autour de lui un certain nombre d'amis parmi lesquels Jean-Baptiste Chavannes, l'un de nombreux mulâtres qui avaient combattu à Savannah. Tous deux se placèrent à la tête du mouvement mais ils eurent quelques divergences sur la stratégie à suivre : Chavannes supposait que le meilleur moyen de faire pression sur les colons était de soulever les ateliers et de proclamer la liberté générale, tandis qu'Ogé préférait, fidèle aux intérêts de sa caste et à l'état d'esprit régnant à Paris, agir plus prudemment afin d'éviter l'affrontement⁴.

Chavannes s'inclina et Ogé, suivant son plan, lança un véritable ultimatum aux autorités du Cap : « Je vous somme de faire promulguer dans toute la colonie le décret de l'Assemblée nationale du 28 mars. Mes prétentions sont justes, et j'espère que vous y aurez égard ; je ne ferai pas soulever les ateliers ; ce moyen est indigne de moi »⁵. Le silence méprisant des Blancs obligea Ogé à déployer l'étendard de l'insurrection : 300 mulâtres s'emparèrent du Dondon et marchèrent sur le Cap Français. Vaincus par le

2 «Le Moniteur», N° 88 du 29 mars 1790, p. 762, col. II.

3 Le ministre de la Marine avait défendu à tout homme de couleur résidant en France de s'embarquer pour Saint-Domingue. Cette interdiction touchait aussi les Blancs connus pour leurs sympathies à la cause mulâtre.

4 Thomas MADIOU. Histoire d'Haïti. Port-au-Prince, Imprimerie de Jh. Courtois, 1847-1848. T. I, p. 57.

5 Victor SCHOELCHER. Vie de Toussaint Louverture. Paris, Karthala, 1982, p. 25.

colonel Cambefort, les hommes de couleur se dispersèrent : quelques uns furent faits prisonniers, d'autres, parmi lesquels Ogé et Chavannes, gagnèrent la partie espagnole de l'île. Ils furent arrêtés à la frontière puis, bien que se déclarant sous la protection du gouvernement espagnol, furent enfermés à la Tour de Santo Domingo.

Le gouverneur de Blanchelande et l'Assemblée du Nord, s'appuyant sur un traité de police signé en 1777 entre la France et l'Espagne et qui ne concernait que les criminels, s'empressèrent de réclamer les fugitifs. Cette demande fut faite au nom du gouvernement français car ses auteurs répugnaient à solliciter de la Constituante un décret contre Ogé et Chavannes, qu'ils risquaient de ne pas obtenir. Ils ne voulaient pas non plus laisser aux Espagnols le temps de la réflexion⁶.

Ainsi, le capitaine Desligneris, porteur d'une lettre de de Blanchelande, arriva à Santo Domingo avec mission de réclamer l'extradition des chefs mulâtres accusés de conspirer contre l'ordre établi dans la partie française mais aussi contre celui qui régnait dans les domaines espagnols. Le gouverneur et président de l'Audience Royale, Joaquín García, après avoir entendu la demande de Desligneris, soumit la question de l'extradition à l'examen des légistes avec lesquels il devait prendre une décision.

Le 19 décembre, Melchor Fonserrada, procureur du roi, émit son jugement et conclut à la remise des fugitifs. Son opinion était motivée par l'intérêt qu'avaient les puissances coloniales à ne pas favoriser les prétentions égalitaires des gens de couleur. Il réclamait aussi l'application du traité de police franco-espagnol pour l'extradition des criminels⁷. Le lendemain, Vicente Antonio Faura, son assesseur, exprima une opinion tout à fait contraire. En interprétant la demande du gouverneur français, le docteur Faura conclut que, si les fugitifs avaient aussi conspiré contre la colonie espagnole, ils devaient être accusés de crime de lèse-majesté et donc, soumis à l'autorité royale et à l'imperium des lois espagnoles. Faura proposa alors l'ouverture d'un «procès d'asile» où devraient comparaître tous ceux qui réclamaient le droit d'asile ainsi que ceux qui réclamaient l'extradition. Une fois le procès instruit, on devait consulter le roi sur chacun des points du dossier. Si la décision royale s'avérait défavorable aux accusés, Faura pensait qu'on devait faire appel au «Real Acuerdo»⁸. Par ailleurs, il rappelait que le traité de police de 1777 n'était déjà plus observé dans la colonie voisine,

6 MADIOU. Op. cit., T. I, pp. 57-69.

7 Beaubrun ARDOUIN. Etudes sur l'histoire d'Haïti. Paris, Dézobry et E. Magdeleine, 1853-1860. T. I, p. 155.

8 Organe consultatif composé de hauts fonctionnaires pour toute affaire de gouvernement sortant de l'ordinaire.

puisqu'il récemment on avait vainement réclamé des criminels espagnols, qui y avaient trouvé refuge. En attendant, il fallait maintenir les accusés en lieu sûr, en prison et aux cachots.

Le gouverneur García, craignant que la mise en liberté d'Ogé ne permît l'extension du mouvement révolutionnaire en territoire espagnol, rejeta le rapport du docteur Faura et soumit le dossier à l'Audience Royale.

Après de vives discussions, les auditeurs de ce tribunal se prononcèrent pour l'extradition des accusés. En tout état de cause, le gouverneur García, sous la pression de l'opinion publique, qui avait pris parti pour les doctrines soutenues par Faura, ne se soumit à la décision de l'Audience Royale qu'après avoir fait jurer le capitaine Desligners, devant l'archevêque de Santo Domingo, que les vies des captifs seraient préservées⁹.

Malgré les exigences du gouverneur espagnol, l'Assemblée du Nord entama un procès contre Ogé et ses compagnons, privés de défense et torturés pendant deux jours. Le 23 février 1791, le Conseil Supérieur du Cap reconnut Ogé et Chavannes coupables de rébellion et les condamna au supplice de la roue. Ils furent exécutés le 25 et 26 février sur la place d'armes du Cap. Deux jours plus tard, Jacques, le frère d'Ogé subit le même sort et vingt-et-un autres rebelles furent pendus. Treize de leurs compagnons furent envoyés aux galères à perpétuité.

La nouvelle de cet événement consterna profondément les cercles européens. L'opinion éclairée de France et d'Espagne condamna les procédés du gouverneur García. Charles IV désapprouva tacitement son comportement mais Louis XVI, sur la demande de l'Assemblée du Nord, le décora de la croix de Saint Louis. Le docteur Vicente Antonio Faura, grâce à son bon sens et à sa rectitude, fut confirmé dans son poste d'assesseur général et promu auditeur honoraire de l'Audience de Caracas.

b) La révolte des esclaves noirs dans la province du Nord

Dès le mois de juin 1791, le soulèvement des esclaves commença dans l'Ouest mais fut étouffé par une répression féroce. Peu après, vers la mi-août, le mouvement s'étendit à tout le Nord. La révolution, qui, par la suite embrasa toute la colonie, permit aux principaux dirigeants noirs – Jean-François Papillon, Georges Biassou, Boukman Dutty, Jeannot Bullet et Toussaint Breda – de préparer une rébellion dont le but était l'émancipation des esclaves. Leur plan consistait à exterminer tous les Blancs et à s'emparer de la colonie.

⁹ José Gabriel GARCIA. *Compendio de la Historia de Santo Domingo*. Santo Domingo, García hermanos, 1893. T. I, pp. 220-222.

Entre le 22 et le 23 août, l'insurrection fit tache d'huile et au bout d'une semaine, le bilan était catastrophique : la moitié de la plaine du Nord, la plus riche partie de l'île, était complètement dévastée. Deux cents sucreries et six cents plantations de café furent détruites. Les pertes en vies humaines se comptaient par centaines de part et d'autre. Les colons qui avaient échappé au massacre regagnèrent le Cap avec les esclaves qui leur étaient restés fidèles¹⁰.

En peu de temps, l'insurrection, renforcée par de nombreux mulâtres de la région du Cap, gagna la plus grande partie de la plaine du Nord. Les révoltés se rendirent jusqu'au Haut du Cap mais la garde nationale et les troupes régulières parvinrent à les mettre en déroute. Après de nouvelles défaites, les esclaves adoptèrent le système de guérilla : ils se retranchèrent dans des camps fortifiés, entourés de fossés dont les plus importants furent ceux de Prieur de la Tannerie et du Grand-Boucan. Par la suite, la nouvelle d'une révolution mulâtre dans l'Ouest vint encourager et renouveler les forces esclaves, jetant la confusion chez les Blancs. Dans ces circonstances difficiles, l'Assemblée coloniale décida de demander des secours aux colonies voisines et aux Américains. Elle s'adressa d'abord au gouverneur de Santo Domingo, qui fit la sourde oreille, puis au gouverneur de la Jamaïque, qui envoya au Cap « deux frégates et un brigantin avec cinq cents attirails d'armes ». Elle eut enfin recours aux États-Unis, qui, fidèles à la politique de neutralité du président Washington, refusèrent l'aide demandée.

La révolte des esclaves noirs fut suivie avec une extrême attention par les autorités de la partie espagnole qui prirent, en accord avec celles de Madrid, un certain nombre de précautions. Ainsi, le régiment de Cantabria, posté à Porto Rico, passa au service de Santo Domingo, ce qui permit au gouverneur García de renforcer la garnison qu'il maintenait aux frontières. Les troupes furent échelonnées par sections formant ainsi un cordon allant de Las Caobas jusqu'à Montecristi. Elles avaient pour mission d'empêcher toute propagation de la « contagion révolutionnaire qui [ravageait] la partie française ». En outre, les habitants des villes limitrophes, en accord avec les émigrés royalistes et comptant sur la tolérance des autorités locales, assistaient secrètement Biassou et Jean-François, en facilitant l'arrivée de secours en tout genre de façon à fomenter l'insurrection parmi les hommes de couleur.

Vers la fin d'octobre 1791, arrivèrent en Angleterre les premières nouvelles de cette révolte en provenance de la Jamaïque. Dès qu'il en fut

10 AE (Archives du ministère des Affaires étrangères. Quai d'Orsay), CP (Correspondance politique), Angleterre, vol. 579, f° 86 r°. Lettre de Barthélemy à Lebrun, datée à Londres du 26 octobre 1791.

informé par l'ambassadeur d'Espagne à Londres, Barthélemy s'empressa de rédiger un rapport au ministre Montmorin, chef de la diplomatie française. En dehors des détails inhérents à la révolte elle-même, les papiers anglais accusaient les autorités espagnoles de Santo Domingo « d'avoir fomenté les troubles » et les colons d'avoir fourni des « armes et munitions » aux esclaves révoltés. Au Foreign Office, on parlait de 5.000 fusils mis entre les mains d'esclaves par les Espagnols¹¹.

Par ailleurs, Barthélemy crut y voir une certaine ingérence de la diplomatie anglaise dans l'aide apportée par les colons espagnols aux rebelles : « Il n'y a pas bien longtemps, écrivait-il, qu'il est parti d'ici par la Jamaïque plusieurs caisses remplies d'armes fabriquées à Birmingham ». Et il ajoutait que : « trois frégates anglaises croisaient dans les eaux de St. Domingue lorsque l'insurrection a commencé ». Un mois plus tard, Barthélemy revint sur ce sujet. Cette fois, l'ambassadeur français rendit compte à Lessart – qui avait succédé à Montmorin aux Affaires étrangères – de l'entretien qu'il avait eu avec Grenville à propos des remerciements écrits envoyés par le gouvernement français au roi d'Angleterre pour l'aide prêtée par le gouverneur de la Jamaïque, lord Effingham, aux colons du Cap. En outre, Barthélemy reprochait à la diplomatie anglaise de rejeter sur l'Espagne toute la responsabilité des complots destinés à faire perdre à la France la colonie de Saint-Domingue. D'après le diplomate français, cette affaire s'inscrivait dans la politique générale que la cour de Londres menait contre la France. « Un de grands objets de la politique anglaise de ces deux dernières années, écrivait Barthélemy, est de faire tout ce qui dépendra d'elle pour dissoudre les liens qui nous unissent à cette couronne, et de chercher à profiter de la crainte que notre révolution inspire au cabinet de Madrid, et de l'embarras dans lequel elle les jette. Vous ne concevez pas quelle joie on ressent ici lorsque l'Assemblée Nationale, s'abandonnant à exprimer des soupçons et des mécontentements contre l'Espagne, permet au Cabinet Britannique de calculer déjà la possibilité d'une séparation totale des intérêts des deux couronnes et les malheurs qu'une aigreur mutuelle peut attirer sur elles ». Finalement Barthélemy accusa certains colons français d'avoir eu des contacts avec le ministère anglais à propos du problème de Saint-Domingue, les soupçonnant d'avoir favorisé les troubles pour mieux jeter la colonie « dans les bras de l'Angleterre »¹².

11 AE (CP), Angleterre, vol. 597, f° 88 r°-v°, 94 r° - 95 r°, 102 r° - 103r°. Lettres de Barthélemy à Montmorin, datées du 27 et du 28 octobre 1791.

12 Ibidem, f° 210 r°-211 r°. Lettre datée du 25 novembre 1791.

Les graves accusations qui pesaient sur les colons espagnols obligèrent la cour de Madrid à préciser sa position sur les événements de Saint-Domingue. Ainsi, le 3 décembre 1791, Floridablanca communiqua au chevalier d'Iriarte les ordres qui avaient été donnés aux autorités espagnoles d'Amérique concernant l'insurrection des esclaves afin que ces dispositions soient portées à la connaissance du chef de la diplomatie française.

Voici les termes de la dépêche de Floridablanca :

Ces ordres portent, qu'ayant appris par les lettres de les nouvelles, qui sont arrivées, les commotions des îles et des Etablissements François, ainsi que l'insurrection des Nègres au Guarique et ses Dépendances, les dits Gouverneurs doivent avoir pour règle, et pour instruction de ne pas se mêler de soutenir un Parti plutôt qu'un autre de ceux qui existeroient parmi les Blancs et leurs gouverneurs respectifs ; en observant sur ce point la plus parfaite neutralité. Mais, si par une suite de ce désordre, il se formait des Corps de Malfaiteurs ou de Pirates sur ces Mers, ou des Noirs contre des Blancs, pour détruire ceux-ci, ou pour commettre des atrocités ou des vols, qu'ils tacheront d'agir conformément aux règles de l'humanité envers ceux qui seraient persécutés, leur donnant, autant qu'il sera possible, des vivres, des armes et des munitions, et de se présenter en leur faveur avec les forces maritimes et terrestres qu'on pourra se procurer, employant une attention particulière à ce que la contagion de la révolte ne se communique pas aux Possessions Espagnoles. A cette fin, le Gouverneur de St. Domingue établira et renforcera un Cordon de Troupes sur la frontière ; et ils devront tous avoir le plus grand soin d'empêcher que nos soldats et nos Equipages ne se mêlent ou communiquent avec les Français, pour éviter les suites et les conséquences du mauvais exemple, de la séduction et de la corruption¹³.

Bien que le Premier ministre espagnol ne reconnût pas la responsabilité des colons espagnols dans la révolte des esclaves, le problème était loin d'être réglé. En effet, un an plus tard, le 17 novembre 1792, le ministre Monge adressait à son collègue des Affaires étrangères l'extrait d'une lettre du chef de la division Girardin, commandant de la station de Saint-Domingue. Les nouvelles données par cet officier confirmaient les accusations des Anglais sur l'aide fournie par les colons espagnols à la rébellion noire. « Vous verrez, écrivait Monge, que quelques habitants de la partie espagnole sont accusés de fournir des armes et des munitions de

13 AE (CP), Espagne, vol. 631, f° 342 r° - 343r°.

guerre aux nègres révoltés »¹⁴. Trois jours plus tard, Lebrun communiquait l'extrait de cette lettre à l'ambassadeur Bourgoing – en poste à Madrid – et le sommit de présenter officiellement à la cour espagnole les protestations les plus vives et d'obtenir des explications sur la gravité de l'accusation¹⁵. Malgré le ton de cette démarche, Charles IV fit la sourde oreille : pressé par l'Angleterre, il s'apprêtait à rejoindre les rangs des coalisés contre la France révolutionnaire.

c) La guerre franco-espagnole de 1793

À la fin de l'année 1792, les deux colonies, conformément aux rumeurs provenants d'Europe, s'attendaient à une rupture des relations entre leurs métropoles. Aussi la nouvelle de la mort de Louis XVI aggrava-t-elle les tensions et augmenta l'immigration de colons français dans la partie espagnole.

Dès que la Convention eut déclaré la guerre à l'Angleterre et à l'Espagne, respectivement le 1er février et le 7 mars, la défense de Saint-Domingue devint l'une des préoccupations principales des autorités révolutionnaires. C'était une tâche de grande envergure et à Paris on ne cachait pas les difficultés que rencontrerait la France pour rétablir son autorité sur Saint-Domingue. Ainsi, à la veille de la première coalition, la guerre civile à Saint-Domingue faisait rage entre colons et commissaires civils, entre mulâtres et grands propriétaires métropolitains, entre Noirs et Blancs. Sur le plan international, le gouvernement français n'ignorait pas que l'Espagne, dont les agents à Santo Domingo n'avaient que trop favorisé la révolte des esclaves dans la province du Nord, s'entendait avec la Grande-Bretagne. Il savait aussi que cette puissance, quelque peu pressée par les colons français se trouvant à Londres, menaçait, depuis ses bases de la Jamaïque, d'occuper une grande partie de la colonie française.

En conséquence, Monge adressa aux commissaires Polverel et Santhonax deux lettres dans lesquelles il leur dictait les mesures à prendre en ces circonstances aussi graves. Dans la première lettre datée du 15 février, Monge s'adressait ainsi aux commissaires :

Je vous ai adressé, citoyens, les instructions que le conseil exécutif m'a chargé de vous transmettre ; il vous a ordonné, au nom de la patrie et de nos lois, de faire toutes les dispositions nécessaires pour repousser les ennemis de notre liberté. Je me repose à cet égard sur votre zèle, sur votre

14 AE (CP), Espagne, vol. 634, f° 207 r°. Lettre de Monge à Lebrun.

15 Ibidem, f° 214 r°. Lettre de Lebrun à Bourgoing.

courage, et je ne puis que vous recommander de ne négliger aucun moyen pour assurer à la République française la conservation de Saint-Domingue.

En outre, le ministre de la Marine soulignait l'importance que prendraient les forces mulâtres pour la défense de la colonie : « Je ne doute pas que les braves citoyens de couleur ne versent jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la métropole, qui leur a rendu l'existence politique dont la tyrannie les avait privés »¹⁶, et il ajoutait : « C'est sur eux surtout que se repose le conseil ; leur intérêt particulier se trouve étroitement lié avec l'intérêt général, et ils ne peuvent l'abandonner sans trahir leur propre cause »¹⁷.

Dans sa deuxième lettre, datée du 26 février, Monge ordonnait aux commissaires d'attaquer les colons espagnols et de s'emparer de leurs domaines, même si, pour y aboutir, il fallait se servir des esclaves révoltés :

Vous devez faire traiter actuellement les Espagnols en ennemis, vous devez déployer tous vos moyens pour tâcher de leur enlever cette portion de l'île dont la terre languit sans culture sous leurs bras fainéants. Que ceux qui ne possèdent point de biens à Saint-Domingue marchent sur la partie espagnole, ils y trouveront des terrains qu'ils pourront rendre fertiles. Engagez les hommes de couleur à s'armer contre ces nouveaux ennemis [...] Voyez s'il ne serait pas possible de tirer parti des noirs révoltés contre les Espagnols. Concertez-vous à cet égard avec ceux que vous croirez dans le cas de vous donner des avis salutaires...¹⁸

Pendant que Monge donnait ces instructions aux commissaires civils, l'Espagne s'adressait également aux insurgés dans le but de conquérir la partie française de Saint-Domingue. C'est ainsi que le 22 février, Pedro Acuña, ministre de Charles IV, donna à Joaquín García les instructions suivantes :

... S.M. veut qu'en même temps qu'au reçu de la présente dépêche, la guerre sera probablement déclarée à cette nation, V.S. emploie avec la plus grande promptitude, efficacité et dissimulation, les moyens nécessaires et propres à gagner et allier à notre parti, celui des brigands, nègres et

16 Suite aux retentissements de l'exécution d'Ogé et à la révolte des esclaves, la Constituante, où les Amis des Noirs étaient devenus plus puissants, décréta, le 24 mars 1792, les pleins droits politiques aux hommes de couleur. Voir le «Moniteur» n° 86 du 26 mars 1792, p. 724, col. I.

17 Lettre citée par ARDOUIN. op.cit. TII, pp. 106-107.

18 Ibidem, p. 107.

mulâtres, de même que celui des royalistes mécontents du nouveau gouvernement établi par la nation française... À cette fin, il conviendra de gagner Jean-François, Hyacinthe et les autres chefs alliés des noirs, pour combattre les troupes et les habitants de la partie française attachés à la nouvelle constitution, jusqu'à obtenir sa parfaite conquête et sa réunion à notre couronne : à cet effet, vous leur accorderez les secours nécessaires, en leur promettant la protection royale de S.M., en assurant aux uns comme aux autres, aux nègres comme aux mulâtres, au nom de S.M. dès à présent et pour toujours, liberté, exemptions, jouissances et prérogatives comme à ses propres sujets ; et à eux tous, des établissements avantageux dans les terres et possessions de la partie française ou dans la partie espagnole¹⁹.

De plus, García fut informé que des ordres avaient été donnés aux gouverneurs de Cuba, de Porto-Rico, de Caracas et au vice-roi du Mexique de lui fournir des secours militaires et pécuniaires. On lui communiqua également qu'il avait les pleins pouvoirs pour parvenir à ces fins.

Cet appel lancé aux esclaves révoltés par les deux puissances belligérantes, met en évidence l'importance prise par les forces noires dans la colonie française. Les deux gouvernements avaient compris que, dorénavant, il fallait compter sur leur concours. Cependant, leur ralliement à l'un ou à l'autre des deux camps dépendrait des offres concrètes qui leur seraient faites concernant l'abolition de l'esclavage. Ainsi, grâce aux promesses de liberté du gouverneur García, les principaux dirigeants noirs et leurs troupes gagnèrent la partie orientale de l'île. Par ailleurs, il faut signaler qu'au début de l'année 1793, le général Etienne Laveaux souhaitait la défaite totale de l'insurrection noire mais il dut abandonner ce projet pour organiser, à la demande de Sonthonax et de Polverel, la défense de la colonie contre l'ennemi extérieur. C'est ainsi que les troupes rebelles furent épargnées et parvinrent à passer en grand nombre du côté espagnol.

La déclaration des hostilités fut publiée à Santo Domingo le 30 mai 1793, et, aussitôt, le gouverneur García, tout en appelant les colons français à se ranger, eux et leurs esclaves, sous le drapeau espagnol, prit contact avec les principaux chefs des Noirs révoltés. Il leur promit armes, munitions et liberté mais aussi de nombreuses prérogatives, des avantages et des terres. Jean-François et Biassou acceptèrent et, en contrepartie, ils furent nommés officiers généraux de Sa Majesté Catholique et reçurent des titres de noblesse. Les principaux officiers des chefs noirs furent reconnus libres par

19 Ibidem, p. 108.

le roi d'Espagne et leurs hommes incorporés comme auxiliaires aux troupes espagnoles. Un des lieutenants de Biassou, Toussaint Breda, ayant eu connaissance, à Port-François, des propositions espagnoles, traversa la frontière à la tête de 600 hommes et se mit à la disposition du comte d'Hermonas, gouverneur de San Rafael. Celui-ci le nomma, en tant que chef indépendant, lieutenant général de l'armée.

C'est à cette époque que Toussaint Breda, qui luttait alors pour l'émancipation de tous les esclaves, devint Toussaint Louverture. Dans le but de réaliser son projet, le chef noir proposa au comte d'Hermonas un plan de conquête de la colonie française en échange de la liberté de tous les Noirs. D'Hermonas accepta mais le gouverneur García, pensant aux nombreux esclaves de l'Amérique continentale, repoussa le projet. Toussaint, jouant sur les deux tableaux, se tourna alors vers le général Laveaux, devenu commandant en chef des troupes «loyalistes», et lui proposa son ralliement aux forces de la République s'il décrétait, dans la partie française, l'émancipation des Noirs et l'amnistie générale. Laveaux repoussa également la proposition de Toussaint qui, tout en maintenant une correspondance amicale avec le chef français et sans oublier ses objectifs, décida de rester au service de l'Espagne.

Au début du mois de juillet 1793, les Espagnols déclenchèrent l'offensive dans la partie nord de la colonie française. Le 6 juillet, Jean-François s'empara du bourg Ouaminte et du camp Lesec. Toussaint, pour sa part, enleva à Allemand le camp de la Tannerie puis prit le Dondon, où Brandicourt et Pacot, sans coup férir, déposèrent les armes ; les trois détachements qu'ils commandaient rejoignirent les rangs du vainqueur. De là, Toussaint marcha sur la Marmelade, et le 27 juillet, après un violent combat, Vernet, commandant mulâtre, rejoignit Toussaint avec 1.200 hommes²⁰. Puis, il s'empara d'Ennery, Saint-Raphaël, et, le 6 décembre, à l'appel des colonels Caze et Paul Lafrance, il prit possession des Gonaïves. Ensuite, il revint en arrière pour s'emparer de Plaisance. Le défenseur de cette place, Chanlatte, passa dans son camp avec toutes ses troupes. Toussaint installa son quartier général à la Marmelade et, fort de son prestige, commença à s'émanciper de la tutelle des chefs noirs ainsi que de celle des Espagnols en entretenant des relations tant avec les Anglais qu'avec les Français. Par ailleurs, les troupes espagnoles et les hommes de Jean-

20 Les défaites de l'armée républicaine et le nombre limité de ses effectifs obligèrent Sontonax à abolir l'esclavage (29 août 1793), de son propre chef. Le commissaire comptait ainsi enrôler les nouveaux libres mais Toussaint considéra la décision abolitionniste comme une mesure locale et de circonstance ; il préféra donc attendre la sanction de ce décret par la Convention.

François remportèrent aussi des triomphes importants : le 28 janvier 1794, appuyés par Gabriel de Aristizábal, chef de l'escadre espagnole, ils s'emparèrent de la place de Bayajá ou Fort-Dauphin.

Tandis que Toussaint occupait la partie nord de Saint-Domingue, les Anglais, appelés par les planteurs, prirent des principaux ports de la colonie. De septembre à décembre 1793, les colons blancs livrèrent successivement à la marine britannique Jérémie, le Môle Saint-Nicolas, Saint-Marc, Arcahie, Léogane, Fort-Liberté, et le 5 juin 1794, après plusieurs assauts, les Anglais occupèrent Port-au-Prince. L'esclavage fut alors rétabli partout.

La colonie échappait ainsi à la France, qui n'avait pour défenseur que le général Laveaux, devenu gouverneur intérimaire, et le chef métis Villate, au Nord, ainsi que les mulâtres Beauvais, au Mirebalais et Rigaud, aux Cayes. Malgré ces circonstances, Laveaux gardait l'espoir d'obtenir le concours de Toussaint pour renverser la situation. C'est pourquoi, dès le mois d'avril, il intentifia sa correspondance avec le chef noir, en lui promettant de le nommer général de brigade s'il livrait à la France les postes et les troupes qu'il commandait. Ces propositions furent faites au moment où Toussaint rencontrait de sérieuses difficultés avec l'armée espagnole. En effet, ses rapports avec les autres chefs noirs s'étaient sensiblement dégradés, à tel point qu'il avait perdu la confiance des autorités espagnoles. D'autre part, il ne pouvait plus surmonter la contradiction entre ses idées abolitionnistes d'émancipation totale des Noirs esclaves et le fait de servir une puissance alliée de l'Angleterre dont les troupes n'avaient pas hésité à rétablir aussitôt l'esclavage dans les territoires qu'elles avaient occupés à Saint-Domingue. Par conséquent, le 18 mai 1794, Toussaint répondit à Laveaux «qu'il serait heureux de se placer sous les drapeaux de la République». Quelques jours plus tard, en apprenant le décret de la Convention du 16 pluviôse (4 février 1794) sur l'abolition de l'esclavage, il se retourna avec vigueur et audace contre ses anciens alliés. Le 25 juin, Toussaint partit de la Marmelade à la tête de ses troupes et s'empara de Petite-Rivière, Dondon et Gros-Morne. Partout il fit égorger les garnisons espagnoles et hissa le drapeau tricolore. Puis il occupa Gonaïves, abandonnée par les Espagnols qui s'étaient retirés au pont de l'Ester. Il se rendit ensuite, à la tête de 4.000 hommes, à Port-au-Prince où le général Laveaux le reçut avec les honneurs dus et lui confia le commandement du cordon de l'Ouest, après l'avoir nommé, comme promis, général de brigade. Au cours des derniers mois de 1794, Toussaint prépara minutieusement une expédition contre Jean-François qui s'était solidement retranché dans les hauteurs de la Grande-Rivière du Nord. Sous la direction de Toussaint,

plusieurs colonnes commandées par Moïse, Charles Belair et Dessalines s'emparèrent, le 1er janvier 1795, de tous les campements de l'ennemi, sauf celui de Charles Lesec. Jean-François fut repoussé jusqu'à la frontière. Cette action permit aux Français de reconquérir la plus grande partie de la province du Nord et de libérer une partie de leurs troupes pour qu'elles puissent se consacrer à la lutte contre les Anglais, action qui allait se prolonger jusqu'à la signature de la convention de la Pointe-Bourgeoise du 31 août 1798.

La campagne contre les Espagnols allait continuer jusqu'au mois d'octobre 1795, date à laquelle fut annoncée à Saint-Domingue la nouvelle de la paix de Bâle. Tout au long de cette année 1795, la victoire souriait aux Français même si quelques places abandonnées par les troupes espagnoles furent occupées par les Anglais, notamment Grand-Bois et Mirebalais.

Les Espagnols, malgré leurs défaites, n'avaient pas perdu l'espoir de reconquérir les territoires de la partie française. Ainsi, Jean-François, qui s'était maintenu jusqu'alors sur la défensive, revint à l'attaque en octobre 1795. Secondé par Biassou et à la tête de plus de 7.500 hommes, le chef noir s'empara par surprise du Dondon, défendu par Moïse. Après la perte d'un tiers de ses hommes, ce dernier se retira tout en continuant le combat mais sa route croisa soudain celle de Toussaint-Louverture. Malgré le manque de munitions, les troupes en déroute et celles de Toussaint, entraînées par ce dernier, marchèrent ensemble sur le Dondon qu'ils libérèrent, le 13 octobre, aux cris de : « Vive la République ! » Ce fut le dernier exploit de Toussaint contre les Espagnols.

Le lendemain, la paix de Bâle fut annoncée à Santo Domingo : l'Espagne quittait la première coalition et cédait à la France la partie orientale de l'île de Saint-Domingue. Les troupes de Biassou et de Jean-François furent ensuite licenciées²¹.

Pendant que se déroulait la campagne contre les Espagnols dans la partie ouest de l'île, les autorités de Santo Domingo émettaient quelques doutes sur l'avenir des territoires conquis ou à conquérir. Ainsi, le 25 septembre 1793, José Antonio d'Urizar, auditeur de l'Audience Royale, envoya une lettre au ministre Pedro Acuña, dans laquelle il exposait la situation de la colonie française et le caractère aléatoire de son annexion²². Il

21 Jean Chrisostome DORSAINVIL. *Manual de Historia de Haití*. Santo Domingo, Editora Santo Domingo, S.A., 1979, pp. 66-67.

22 Joaquín INCHAUSTEGUI-CABRAL. Ed. *Documentos para estudio, marco de la época y problemas del tratado de Basilea de 1795, en la parte española de Santo Domingo*.

s'agissait là d'une série de réflexions sur les « avantages » et le « profit » que l'Espagne pouvait tirer de la conquête d'une colonie ravagée par quatre années de guerre civile. Le tableau que donnait d'Urizar de la situation de Saint-Domingue était apocalyptique : toutes les richesses étaient anéanties, les deux tiers de la colonie, réduits à l'état de déserts, « couverts de cendres et de sang », et, enfin, la plupart des colons avaient été assassinés par leurs esclaves.

Pour retrouver la prospérité coloniale antérieure à la Révolution, il fallait qu'un « homme fort » prit les rênes du gouvernement. L'État espagnol, pour sa part devait y investir des capitaux et appliquer une politique claire et vigoureuse pour renverser la situation. Bref, les nouvelles autorités devaient « surmonter les calamités, bannir l'anarchie et la confusion impondérable issue de la réalité actuelle » de la colonie française. « Ces tâches [seraient] indispensables pour obtenir une paix durable parmi les différentes castes ». Cependant le plus important était, selon d'Urizar, d'éviter la propagation de la doctrine révolutionnaire et du « mauvais exemple » au reste de l'Amérique espagnole, même s'il considérait cette entreprise comme presque impossible car « l'idée de Liberté se [trouvait] fort enracinée dans l'esprit de tous les habitants ». Enfin, tout en reconnaissant qu'il lui était malaisé de traduire sa pensée dans des circonstances aussi complexes, il proposa à son gouvernement deux solutions : la première consistait à s'emparer des territoires les plus riches de la colonie, la seconde à conquérir l'île toute entière, afin d'obtenir des compensations à la fin de la guerre. Si la deuxième solution était retenue, il proposait de donner la partie la plus occidentale de l'île à une puissance amie, afin d'encercler les colons français entre deux « forces respectables », et de les isoler ainsi de toute influence extérieure. Mais il soulignait que, dans cette entreprise, « il faut se méfier des Anglais ! »

Cependant, les réserves d'Urizar semblent s'être dissipées au début de 1794, puisqu'il envoya une nouvelle lettre, cette fois au duc d'Alcudia, Manuel Godoy, contenant un « Règlement pour le bon gouvernement des parties conquises de la colonie française »²³. Ce document fut rédigé à l'intention du gouverneur de Santo Domingo, après la conquête par ce dernier de plusieurs villes, dont l'importante place de Bayajá.

D'après le règlement, les territoires occupés devaient être divisés en trois départements qui porteraient le nom de leurs capitales respectives : Guarico, Bayajá et Ganaïves. Dans le premier, devait résider le commandant général des armées. Les autres commandants devaient recevoir les places de

Buenos Aires, Artes Gráficas Bartolomé U. Chiesino, 1957. T. I., pp. 10-11.

23 Ibidem, pp. 13-29. Lettre datée du 2 février 1794.

Itamar Olivares

Bayajá et Gonaïves. Tous trois devaient occuper les postes de « gouverneur politico-militaire et d'intendant sous-délégué ». En outre, le règlement prévoyait des ordonnances pour parvenir à une meilleure coordination dans les domaines politique, civil, judiciaire, religieux, commercial et financier.

Ce document n'eut aucune suite à la cour de Madrid, car, comme nous l'avons vu plus haut, dès le mois de juin 1794, Toussaint chassa les troupes espagnoles et récupéra ces territoires pour le compte de la République.

À la veille de la Révolution, l'île de Saint-Domingue était le seul territoire du Nouveau Monde où les domaines français et espagnols possédaient une frontière commune. Ceci explique pourquoi cette île des Caraïbes devint, pendant l'époque que nous avons étudiée, le théâtre des affrontements entre les forces absolutistes de l'Ancien Régime et les nouvelles forces issues de la France révolutionnaire.

Dès le début de l'année 1789, la cour de Madrid mit en garde les autorités de Santo Domingo sur le danger que représentait pour ses intérêts locaux l'expansion de l'idéologie de la Révolution française et le « mauvais exemple » qu'elle représentait. Le gouverneur García prit donc les dispositions militaires nécessaires pour établir, tout le long de la frontière, un service de vigilance active. Cependant, le véritable danger pour la colonie espagnole ne venait pas d'Europe mais de la partie française : l'esprit de fronde des grands propriétaires blancs, la révolte des «petits Blancs» et des mulâtres libres ainsi que celle des esclaves noirs menaçaient de faire tache d'huile dans toute l'Amérique espagnole. Face à la pression tumultueuse de cette révolution sociale, raciale et politique, les responsables espagnols de l'île réagirent au coup par coup sous la pression des événements. Ainsi la colonie espagnole devint, tout au début de la révolution coloniale, une terre d'asile ou de passage pour les planteurs et les officiers royalistes, ce qui ne compromettait pas sa neutralité et ne provoquait aucune difficulté internationale. Ces mesures ne furent pas appliquées aux hommes de couleur en difficulté, du moins à Vincent Ogé et à ses camarades d'armes, lesquels, en dépit du droit d'asile et au mépris de toute considération humanitaire, furent livrés aux mains de leurs bourreaux, le Conseil Supérieur du Cap.

La révolte des esclaves noirs de 1791 eut une signification tout à fait différente pour Santo Domingo : les Espagnols voyaient dans cette révolution une grande opportunité de récupérer les territoires de la partie occidentale,

perdus plus d'un siècle auparavant. En conséquence, les autorités de Santo Domingo fournirent aux chefs noirs des munitions de guerre et leur donnèrent asile au sein de la colonie quand la défaite obligea ces derniers à fuir. A la fin 1792, la diplomatie française réagit vivement auprès de la cour de Madrid contre cette ingérence des colons espagnols dans les affaires de Saint-Domingue. Mais cette protestation formelle arrivait un peu tard. En effet, Charles IV, effrayé par la politique belliciste des Girondins, se rapprochait davantage de l'Angleterre.

Quelque temps après, en 1793, l'île toute entière se vit impliquée dans la guerre que se livraient la Convention et la Première Coalition. Cette fois, les autorités espagnoles enrôlèrent, à leurs risques et périls, les principaux chefs de la révolte noire. Le résultat immédiat fut de placer sous la souveraineté de Sa Majesté Catholique les régions de la colonie française contrôlées par les insurgés. Pendant cette campagne victorieuse, se distingua, par son talent, sa personnalité et son indiscutable capacité d'organisation, la figure de Toussaint-Louverture. Au début de l'année 1794, ce Spartacus d'ébène devint, en se plaçant au centre du conflit franco-espagnol, le chef incontestable des Noirs épris de liberté et l'allié incontournable des forces belligérantes. Le général Laveaux l'avait compris. Il demanda à Toussaint, à plusieurs reprises, de rejoindre les drapeaux de la République, surtout après la prise par les Anglais des principaux ports de la colonie. Le décret du 16 pluviôse fit pencher le chef noir du côté français. Lent à se décider mais prompt à l'action, Toussaint repoussa les Espagnols aux frontières et mata l'avance des Anglais. Cependant le sort des deux colonies ne se joua pas à Saint-Domingue mais en Europe : les troupes de la République victorieuses au-delà des Pyrénées obligèrent Charles IV à signer la paix de Bâle. En 1795, l'Espagne récupérait la Catalogne et la Navarre tandis que la France acquérait la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue.

Itamar OLIVARES
Université de Paris X - Nanterre.